

Association Européenne de la Pensée Libre

1. L'association européenne de la Pensée Libre (AEPL) a été **créée** en 2007 **dans le but de soutenir le projet européen et de promouvoir et défendre les principes** issus du siècle **des Lumières**, notamment la liberté de pensée, de conscience et d'opinion. Ce faisant, l'AEPL est **dans le droit fil de la Charte européenne des Droits fondamentaux**¹ que chaque Etat membre se doit de respecter.

L'AEPL, déjà présente dans 16 pays de l'UE, **rassemble des citoyens qui**, de tout genre et de toutes nationalités, origines, croyances ou non croyances, **veulent concrètement apporter leur soutien à l'édification de l'Europe et du "vivre ensemble"** au sein de l'Union. Bref, de **voir s'y créer un sentiment d'appartenance et de citoyenneté** permettant à ses ressortissants de partager un avenir pacifique.

En ce sens, l'AEPL, en tant qu'organisation non confessionnelle, **prône la laïcité**, c'est-à-dire **la non-immixtion des Religions dans le Politique**. Une laïcité n'impliquant nullement le rejet des Religions, mais bien celui de leur instrumentalisation à des fins politiques. Dans cette optique **l'AEPL**, consciente des réalités du XXIème siècle **s'érige également contre la montée de toute forme d'intégrisme**

Les membres de l'AEPL partagent et **échanent** leurs points de vue **sur des sujets sociétaux, économiques, culturels ou politiques** et ce, non seulement **pour s'impliquer dans la société civile européenne** mais également **pour participer au Dialogue** existant **entre les institutions européennes et les communautés religieuses, les associations philosophiques et les organisations non confessionnelles.**

Pour forger leur opinion sur les réalités et politiques européennes, **les membres** de l'AEPL **s'inspirent** non seulement **de la tradition des Lumières** (soumettre chaque idée, valeur et comportement à une analyse critique, sensée) mais **s'aident d'une grille de lecture** reprise ci-dessous (point 3). Le but de cette démarche est d'examiner, à l'aune de la raison, l'adéquation entre pensée sociale et réalité sociale afin d'en distiller les meilleures normes au profit de la majorité.

Chacun, au sein de l'AEPL, peut créer des outils utiles à la diffusion en Europe des valeurs actualisées des Lumières.

2. Aperçu de quelques activités de l'AEPL

➤ Colloques

- Au Parlement européen:
 - " La femme dans l'Europe d'aujourd'hui" (mars 2010)
- À la Commission européenne:
 - "La lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale" (novembre 2011)
 - "Un partenariat pour la démocratie et une prospérité partagée au profit des pays du sud de la Méditerranée" (avril 2012)
 - "Ré enchanter l'Europe des citoyens" (avril 2013)
 - L'action de l'AEPL a permis que les lignes directrices de l'Union sur la promotion de la liberté de religion ou de conviction dans les pays tiers soient amendées comme suit : Les droits des non-croyants, agnostiques et athées seront protégés par l'Union Européenne ainsi que le droit fondamental de changer ou d'abandonner sa religion ou ses croyances (2013)
 - "L'accord de libre-échange entre l'Union européenne et les Etats-Unis d'Amérique: un Partenariat Atlantique tout bénéfique pour le citoyen?" (mars 2015)
 - Suite aux travaux d'un groupe de réflexion sur *l'Europe autrement*, un rapport préliminaire sur

¹http://www.europarl.europa.eu/charter/pdf/text_fr.pdf

l'Europe autrement a été remis par les représentants de l'AEPL à un membre de la Commission européenne (début 2018). Trois autres groupes travaillent encore sur *l'Avenir du Travail, les Droits fondamentaux, l'Enseignement*.

- "Une plainte de 2013 auprès du Médiateur européen a mené au fait qu'en 2017, et pour la première fois, les non-croyants sont représentés au sein du Groupe européen d'éthique ».

➤ Conférences-débats sur l'Europe auprès des membres de l'AEPL

➤ Autres activités et réalisations

En fonction de l'actualité politique et des sujets humanistes qui lui tiennent à cœur **l'AEPL pratique la démocratie directe** et invite ponctuellement ses membres à envoyer des courriels aux dirigeants politiques européens. **Trois exemples :**

1. A plusieurs reprises, l'AEPL a dénoncé les dérives anti-démocratiques en Hongrie et en Turquie, et ce auprès des présidents des institutions européennes et auprès des groupes politiques du Parlement européen de l'époque;

2. Dans l'affaire Lautsi (affichage des signes religieux dans la sphère publique) elle a fait tomber une résolution des groupes démocrate-chrétien et socialiste visant à autoriser l'affichage, dans tous les pays de l'Union, de signes religieux dans la sphère publique;

3. Elle a organisé une vive campagne contre la "confirmation" par le Parlement européen de la nomination du Commissaire maltais Borg, compte tenu de ses positions inacceptables concernant le droit au divorce, l'homosexualité, la dignité des femmes, etc.;

Enfin, elle a porté plainte auprès du médiateur européen contre le président Barroso pour *maladministration* dans la nomination des membres du Groupe Européen d'Ethique, à l'origine d'une surreprésentation du courant chrétien et de l'absence de représentants laïques en tant que tels.

3. Grille de lecture – Synthèse.

Elle permet à l'AEPL de voir toute politique européenne comme légitime et crédible, si elle :

- **renforce les droits et obligations des citoyens *européens* tout en consolidant l'éthique de coresponsabilité (interdépendance) qui s'impose à chacun ;**
- **reconnait une seule Humanité ;**
- **permet à chaque citoyen européen d'exprimer ses convictions, de se différencier, de s'opposer, pour autant que cette rivalité soit féconde et ne mette pas en danger les droits fondamentaux des autres citoyens européens;**
- **inscrira les principes ci-dessus, dans le cadre d'une « européanisation » des droits civils et politiques – en partie déjà insérés dans les traités et faisant part des acquis - mais aussi des droits économiques, sociaux, culturels et environnementaux(en ce compris, tout «le vivant»);**
- **veille, dans les élections européennes, à la pleine reconnaissance et au respect des droits fondamentaux et valeurs repris dans les Traités européens ;**
- **s'accompagne d'une refonte du concept et des mécanismes de subsidiarité inscrits dans le Traité de Lisbonne ;**
- **tend vers un modèle d'intégration qui rompt le postulat du primat des libertés économiques sur les autres libertés et adjoint des critères de solidarité et de justice distributive relevant de la communauté politique. «Les droits sociaux sont requis, indépendamment de l'objectif de libre-concurrence et sont fondés sur l'appartenance à la communauté politique»² ;**
- **se base sur des mesures de justice sociale et de travail digne ;**

² Robert SALAIS. Page 325.

- ✦ **établit des règles, des méthodes et des indicateurs fiables en matière d'emploi et de déséquilibres sociaux, permettant d'anticiper les impacts sociaux des chocs économiques asymétriques, ainsi que d'éviter le dumping social et fiscal ;**
- ✦ **veille à l'équilibre entre biens et intérêts privés et publics.**